

# L'Enregistrement : présentation

---

## Historique

Créé par une loi du 19 décembre 1790, l'Enregistrement succède au contrôle des actes. La mission de cette administration fiscale consiste à percevoir un impôt appelé droit d'enregistrement sur les mutations et transmissions de propriétés et sur les actes. Dans ce cadre, elle assure la transcription (souvent partielle) des actes civils, judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que la rédaction des déclarations de mutations après décès.

Pour mener à bien ses missions, l'Enregistrement dispose au XIXe siècle et au début du XXe siècle de bureaux instaurés dans chaque canton du département hormis le canton d'Omont qui est rattaché au canton de Poix-Terron. Toutefois, la répartition des bureaux évolue au cours du XXe siècle : certains ont fait l'objet de regroupements, d'autres ont été fermés.

Pour mener à bien une recherche, un lecteur doit donc veiller à définir le bureau compétent.

Ainsi :

- pour un acte civil public, il doit tenir compte du lieu de situation du bien, du lieu de naissance ou du lieu de domicile des personnes concernées (propriétaires, ayant-droits...).

- pour une déclaration de mutation par décès, il se référera au lieu de décès et/ou au lieu de domicile du défunt.

Le tableau ci-dessous donne la liste de l'ensemble des bureaux du département, la date de leur fermeture ainsi que leur rattachement. Ces dates sont données à titre indicatif car, pour de nombreux bureaux, il est difficile de retrouver la date exacte du rattachement. Pour certains bureaux, cette information n'a pas pu être retrouvée.

## Liste des bureaux de l'Enregistrement et évolution

Bureaux de l'Enregistrement	Dates de fonctionnement du bureau (Les informations en italique sont à confirmer)
<b>Asfeld</b>	Jusqu'en 1956, ensuite voir le bureau de Rethel.
<b>Attigny</b>	A partir de 1956, voir le bureau de Vouziers

<b>Buzancy</b>	A partir de 1956, voir le bureau de Vouziers
<b>Carignan</b>	Jusqu'en 1959, ensuite voir le bureau de Sedan.
<b>Charleville</b>	Jusqu'en 1966, voir ensuite le bureau de Charleville-Mézières.
<b>Charleville-Mézières</b>	Jusqu'en 1968, voir ensuite le bureau de Charleville-Mézières Nord ou Sud.
<b>Charleville-Mézières Nord</b>	À partir de 1969.
<b>Charleville-Mézières Sud</b>	À partir de 1969.
<b>Château-Porcien</b>	Jusqu'en 1956, ensuite voir le bureau de Rethel.
<b>Chaumont-Porcien</b>	
<b>Le Chesne</b>	Jusqu'en 1942, voir ensuite le bureau de Vouziers
<b>Flize</b>	<i>Jusqu'en 1962, voir ensuite le bureau de Charleville ou Mézières puis en 1969, le bureau de Charleville-Mézières Sud.</i>
<b>Fumay</b>	Voir le bureau de Charleville-Mézières à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
<b>Givet</b>	
<b>Grandpré</b>	A partir de 1956, voir le bureau de Vouziers
<b>Juniville</b>	Jusqu'en 1956, ensuite voir le bureau de Rethel.
<b>Machault</b>	
<b>Mézières</b>	Jusqu'en 1966, voir ensuite le bureau de Charleville-Mézières.
<b>Monthermé</b>	<i>Jusqu'en 1964, voir ensuite le bureau de Charleville ou de Mézières puis en 1969, Charleville-Mézières Nord.</i>
<b>Monthois</b>	Des tables de successions ont été établis jusqu'en 1955 mais pour consulter les déclarations de successions de 1941 à 1955, voir le bureau de Vouziers RC.
<b>Mouzon</b>	Jusqu'en 1943, voir ensuite le bureau de Sedan.
<b>Novion-Porcien</b>	Jusqu'en 1962, ensuite voir le bureau de Rethel.
<b>Omont</b>	Rattaché à Poix-Terron.
<b>Poix-Terron</b>	Ensuite voir le bureau de Flize

<b>Raucourt</b>	Jusqu'en 1953, voir ensuite le bureau de Sedan.
<b>Renwez</b>	<i>Jusqu'en 1942, voir ensuite le bureau de Charleville ou Mézières puis en 1969, Charleville-Mézières Nord.</i>
<b>Rethel</b>	Voir le bureau de Charleville-Mézières à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
<b>Rocroi</b>	<i>Jusqu'en 1968, voir ensuite le bureau de Charleville-Mézières Nord.</i>
<b>Rumigny</b>	<i>Jusqu'en 1966, voir ensuite le bureau de Charleville ou Mézières puis en 1969, Charleville-Mézières Nord.</i>
<b>Sedan</b>	Voir le bureau de Charleville-Mézières à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
<b>Signy l'Abbaye</b>	<i>Jusqu'en 1953, voir ensuite le bureau de Mézières puis en 1969, Charleville-Mézières Sud.</i>
<b>Signy-le-Petit</b>	Jusqu'en 1951 (maximum) voir ensuite le bureau de Rumigny.
<b>Tourteron</b>	Rattaché à Attigny.
<b>Vouziers</b>	Voir le bureau de Charleville-Mézières à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2009.

L'administration utilise dans ses registres de nombreuses abréviations dont la connaissance est indispensable pour mener à bien une recherche. Vous trouverez, ci-dessous, la signification des plus courantes.

## Liste des principales abréviations rencontrées dans les archives de l'Enregistrement

ACP : Acte civil public.

ANI : Actif non imposable.

CN : Construction nouvelle. S'utilise avant la création et surtout la généralisation des demandes de permis de construire.

C : Case.

CI : Certificat d'indigence.

Don : Donation.

PAA : Pas d'actif apparent.

Roi : Renvoi.

SSon : Succession.

SSP : Acte sous seing privé

Répertoriant tous les actes passés devant notaire ou sous seing privé, ces archives constituent une source essentielle pour l'histoire familiale, patrimoniale ou professionnelle. Elles sont également une clé d'accès aux minutes dans la mesure où les informations contenues indiquent la date des actes et les noms des notaires qui les ont reçus. Il ne faut, en effet, pas omettre que seules les minutes notariales assurent au chercheur d'obtenir des actes complets.